



ENTREPRISE CICCOLINI
20148 COZZANO

Madame la Directrice Générale
de l'Agence Régionale de Santé de Corse
Quartier Saint-Joseph CS 13003
20 700 AJACCIO CEDEX 9

Vos références : SE2A/MM/N° 336
Objet : Votre courrier à la DDT 2A du 19/09/2025

Madame la Directrice Générale,

Dans le cadre de l'instruction administrative actuellement en cours pour l'autorisation environnementale de notre projet hydroélectrique sur le Taravo dans les communes de Palneca et Cozzano, nous avons l'honneur d'apporter les compléments d'informations que vous avez sollicités dans votre courrier visé en objet, à propos des nuisances sonores prévisibles lors du chantier et ensuite en exploitation.

Le risque de nuisances sonores avait été jugé comme négligeable, au § 5.13, page 135, de la pièce 4 du dossier, où il était simplement indiqué l'absence de toute habitation à moins de 1 km du projet de centrale. Pour plus de précision, vous trouverez en annexe une cartographie des habitats les plus proches du projet, avec leur distance correspondante à vol d'oiseau (étant précisé que les autres constructions situées à moins de 1 km sont à usages strictement agricoles et non d'habitations).

Outre les distances considérables par rapport de celle où commencerait (à peine) à être audible le bruit d'une turbine du genre de celle qui sera installée (de 200 m à plus 300 m comme indiqué dans le dossier), l'éloignement des sources de bruits liées au projet empêchera toute possibilité que des ondes sonores se propagent jusqu'à ces habitations, à cause de l'écran des reliefs qui les séparent, surtout dans le contexte uniformément boisé de notre vallée voyant la végétation filtrer et diffuser les ondes sonores. Il en avait également été fait état dans le dossier, il est vrai sous une forme condensée. Pour vous permettre d'appréhender l'effet d'écran rendant impossible, même de nuit et par temps calme, que le moindre bruit arrive en limite des propriétés habitées, vous trouverez annexés les profils altimétriques du relief les séparant des sources de bruit liées au projet.

Concernant maintenant le niveau de pression acoustique émis par ces sources, ce que nous pouvons dire, c'est qu'au cours du chantier, ils correspondront à celui de travaux tout à fait ordinaires, comme il s'en réalise souvent en périphérie ou au cœur même des villages : travaux de voirie et réseaux, construction de maisons individuelles. Les engins utilisés, que ce soit pour les terrassements ou la maçonnerie, sont les mêmes, respectant les normes en vigueur. Les mesures prévues pour réduire au maximum les nuisances figurent au § 4.2.2, en page 163 de la pièce 4 du dossier), étant ici ajouté que les travaux ne se dérouleront qu'aux heures ouvrables et en dehors des horaires de repas.

.../...

Enfin, si les niveaux bruts d'émissions sonores de la turbine ou l'alternateur pourraient (peut-être) être disponibles chez leurs constructeurs, nous ne pouvons vous dire quel sera le niveau de pression audible à l'extérieur proche de la centrale, car il est techniquement impossible de modéliser les influences sur la propagation des ondes :

- de l'enveloppe du bâtiment dont l'architecture et les matériaux sont pour l'instant indéterminés,
- et de la trame végétale et boisée dans laquelle elle sera dissimulée.

Et surtout, il nous est impossible d'évaluer l'ambiance sonore de base (bruit de fond naturel) soumise aux facteurs externes et en particulier sa composante liée aux écoulements du fleuve, dont l'intensité dépend de son débit.

À ce propos, il n'est pas rare que le bruit d'une centrale soit masqué, pour l'oreille humaine, par celui, souvent plus fort, de l'écoulement de la rivière sur la berge de laquelle elle est installée. C'est le cas le plus souvent quand le lit du cours d'eau a une pente forte en formant des cascades. Mieux que cela, il s'avère, dans ce cas-là, encore plus fréquent que l'émergence sonore, c'est-à-dire le surplus de bruit dû au fonctionnement de la turbine, soit négative, comme indiqué dans le dossier dans le § 5.13 cité. Autrement dit, le bruit ambiant est plus élevé lorsqu'une centrale ne tourne pas que lorsqu'elle tourne. Vous trouverez ci-joint l'exemple d'un enregistrement différentiel effectué à 20 m d'une microcentrale située en riveraineté d'une habitation d'un tiers, équipée d'une turbine de mêmes caractéristiques que celles de notre projet. Un enregistrement avait été fait la centrale en marche, puis un autre après arrêt de la turbine. En fait, le surplus de débit que ne turbinait plus la centrale émettait simplement plus de bruit dans la rivière que n'en faisait la centrale en le turbinant, la rivière étant au débit réservé.

Si vous le souhaitez malgré qu'aucun risque de nuisances sonores ne soit à craindre dans le contexte décrit, nous ferons réaliser une mesure normalisée de l'émergence sonore suivant le même principe une fois que notre centrale d'Arabè aura été mise en service.

Dans l'espérance que ces compléments d'informations vous suffiront, nous vous assurons, Madame la Directrice, de nos respectueuses salutations.

Président de l'Entreprise
Jean Philippe Ciccolini



Pièces jointes : Cartes et profils altimétriques, exemple de sonogrammes différentiels.